



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 18 mai 2026

 **Université
Paris Nanterre**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU 18 MAI 2026

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents et représentés :

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme SEVERO (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)
M. JAILLOT (Agir pour Nanterre)
M. DELBOT (Nanterre, une ambition solidaire)
M. MATHIEU DE VIENNE (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
M. RAT (SGEN-CFDT)
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

COLLÈGE USAGERS

Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MARTI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. SIA HIDEVERT (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme PATRELLE (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ARRILLAGA (MGEN)
Mme LEANDRI (Département des Hauts-de-Seine)
M. OLIVIER (Désignation à titre personnel)

Mme BUTA (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme PEREIRA DOS SANTO (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme SEYDI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. AG AHMED (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. ZINOUE (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES CABINETS DE LA PRÉSIDENTENCE SERVICES

M. GALLIMARD (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

M. RISCHMANN (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

DAJI

INVITÉS

DIRECTION ÉCOLES DOCTORALES

Mme BELAYACHI

Mme JAMALEDDINE (SPOdF)

Mme GORCHON

Mme BARRIER (SPOdF)

Mme FOURCAULD

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS

Mme LE COËNT (Direction adjointe
SCD-BU)

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR
PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe
UFR SSA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur UFR
SEGMI)

SOMMAIRE

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	9
A) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX	9
B) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	9
a) <i>Offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de licences, licences professionnelles, doubles licences, DIU et masters</i>	<i>9</i>
b) <i>Modification de la maquette du DU « Modes amiables de résolution des différends »</i>	<i>12</i>
c) <i>Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026 - 2027</i>	<i>12</i>
d) <i>Cadrage de l'offre de bonus au diplôme pour la période 2026 - 2031</i>	<i>12</i>
e) <i>Subventions aux projets proposés par la CAPE du 13 mai 2026</i>	<i>13</i>
C) CONVENTIONS	15
a) <i>Conventions internationales</i>	<i>15</i>
b) <i>Conventions de formation</i>	<i>15</i>
II. INFORMATIONS	16
A) SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE (SDVE) : POINT D'ETAPE	16
B) INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES 2023 (LICENCE PROFESSIONNELLE ET MASTER)	18

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 12 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente ouvre la séance en remerciant les élus pour leur présence et en saluant le travail des services et composantes ayant préparé la séance.

Elle indique que les élus usagers de l'UNEF ont demandé l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour.

- Un point « *sur la grève des personnels et sur le calendrier que propose l'université pour appliquer les revendications des personnels et sur la manière dont se sont tenus les examens* », assortie de la motion suivante : « *La CFVU de l'Université Paris Nanterre soutient la mobilisation des personnels et leurs revendications* ». La Vice-présidente rappelle que le projet politique de la présidence est de reconnaître l'investissement des personnels BIATSS¹ en accompagnant la mise en œuvre réglementaire du RIFSEEP² par une revalorisation indemnitaire. Cette volonté politique se heurte à la situation budgétaire critique de l'établissement, ce qui suscite des inquiétudes compréhensibles. Le soutien des enseignants et des étudiants à cette revalorisation indemnitaire reflète une solidarité interne qui honore l'établissement. Toutefois, elle estime que la traduction de ce soutien par la présentation d'une motion en CFVU pose deux limites. D'une part, la mise en œuvre du RIFSEEP constitue un sujet financier : à cet égard, la CFVU n'est pas compétente pour traiter de ce sujet. D'autre part, la CFVU n'étant pas l'instance politique de l'établissement, les motions votées possèdent moins de poids et de visibilité que celles adoptées en CA³. Elle ajoute qu'il paraît délicat de débattre de cette question alors qu'un groupe de travail dédié doit se tenir le jour même. Pour ces raisons, elle estime qu'il n'est pas possible de soumettre au vote une motion sur ce sujet.
- Un point sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers portée par le ministère, assortie de la motion suivante : « *La CFVU de l'Université Paris Nanterre s'oppose à la hausse des frais d'inscription et banalise les cours et les examens qui ont lieu pendant des jours de mobilisation contre le décret du gouvernement sur la hausse des frais d'inscription pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir se mobiliser* ». La Vice-présidente précise que le principe de droit différencié entre en contradiction avec les valeurs défendues par l'établissement, notamment l'engagement à lutter contre les inégalités et les discriminations ainsi que l'engagement en faveur de l'égalité des chances. Elle rappelle que la Présidente a déjà exprimé son opposition à ces droits différenciés. À titre personnel, elle estime que la mise en œuvre de tels droits serait de nature à priver de nombreux jeunes de la possibilité d'étudier et de s'épanouir, tout en privant le pays de compétences de haut niveau et en réduisant son rayonnement international. L'opposition de la communauté universitaire est réelle et légitime. Néanmoins, elle n'est pas certaine que le vote d'une motion en CFVU constitue la meilleure manière d'exprimer cette opposition. Elle souligne que ce sujet sera abordé lors du CA du 1^{er} juin, une motion pourrait alors être soumise au vote.
- Un point sur la lutte des « sans fac ». Même si le calendrier semble particulier étant donné que les réponses sur Parcoursup et Mon Master ne sont pas encore connues, il sera possible, par souci de cohérence, de traiter ce point à la fin de l'ordre du jour.

Mme MOREAU reproche à la présidence de proposer un calendrier étendu dans le temps pour tenter de démobiliser les personnels, en grève depuis trois semaines, plutôt que de les recevoir, tout en faisant du retrait sur salaire un point d'honneur. Elle estime que la CFVU doit avoir une discussion et se positionner sur les revendications portées par les personnels, se disant surprise d'entendre qu'une motion de cette instance n'aurait pas de valeur et que l'instance ne serait pas compétente pour donner un avis. Selon elle, le fait que la présidence refuse de soumettre cette motion au vote tend à démontrer qu'elle est dérangée par cette grève.

Elle qualifie la réforme « Bienvenue en France » de raciste et xénophobe, en affirmant qu'elle vise à attaquer les étudiants étrangers avant de généraliser la hausse des frais d'inscription à l'ensemble des étudiants dans un contexte de coupes budgétaires. Elle considère que l'université doit soutenir cette mobilisation en votant la motion demandant la banalisation des journées de mobilisation. Elle dénonce le fait de se déclarer contre la réforme sans pour autant donner les moyens matériels aux étudiants d'exprimer leur opposition.

¹ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

² Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

³ Conseil d'administration.

Elle rappelle la suppression de 40 000 heures dans l'offre de formation ainsi que la fermeture de filières. L'UNEF propose également la création d'une commission pour discuter des « sans fac » en vue de la rentrée prochaine, plutôt que d'esquiver le débat. Elle estime que l'Université Paris Nanterre ne devrait pas accepter la fermeture des universités aux jeunes, constatant que la présidence privilégie le ministère et le rectorat comme interlocuteurs plutôt que les jeunes et les personnels qui résistent aux politiques menées. Elle rappelle, à cet égard, devoir passer en justice en raison d'une plainte pour diffamation déposée par la présidence contre elle-même, en sa qualité de représentante légale de l'UNEF. Elle déplore que la présidence porte plainte pour des diffusions de tracts et des collages d'affiches au lieu de prendre ses responsabilités en négociant avec le collectif des « sans fac ». Elle qualifie ces chefs d'accusation d'atteinte à la liberté d'expression, affirmant que ces tracts dénoncent la sélection sociale à l'œuvre dans les universités à l'échelle nationale. Invitant à consulter les statistiques, elle rappelle que les « sans fac » sont majoritairement des jeunes issus de l'immigration, des quartiers populaires et des enfants de travailleurs, ce qui relève de la discrimination et non du hasard. Elle demande ainsi le retrait de la plainte et l'ouverture d'une discussion sur les points prioritaires : la grève des personnels, la sélection et la loi « Bienvenue en France ».

M. GIOT-MIKKELSEN constate un soutien aux personnels BIATSS en demi-teinte de la part de l'administration et craint une ponction non négligeable sur les primes face à la situation budgétaire critique. Si l'équipe présidentielle a salué l'engagement des agents lors du LMD 5, il rappelle que la question des primes reste cruciale et ne doit pas être minimisée. Concernant les droits différenciés, il prend acte de la position personnelle d'opposition exprimée par la Vice-présidente, mais juge toutefois très dommageable que la CFVU n'aborde pas ce sujet de manière formelle avant la tenue du CA. Il exprime le souhait que ce sujet puisse être porté par une motion, quelle qu'en soit sa portée.

La Vice-présidente ne voit pas la situation comme un soutien en demi-teinte. Elle affirme que la reconnaissance du travail accompli est réelle, mais que la situation budgétaire s'impose à l'établissement. Traduire ce soutien par une reconnaissance indemnitaire à la hauteur des espérances s'avère difficile, voire impossible. Elle réitère par ailleurs que la CFVU n'est pas l'instance compétente pour traiter de ce sujet. Pour les droits différenciés, elle rappelle que la Présidente s'est déjà exprimée. Elle estime qu'une motion votée en CA aurait sans doute beaucoup plus de poids qu'une discussion et une motion en CFVU.

M. BAUDRY tient à informer qu'il y a déjà eu des votes de motion en conseil d'UFR⁴, précisant que l'UFR SEGMI⁵ a voté à l'unanimité une motion de soutien au mouvement des personnels.

Mme MAGAND s'aligne sur la demande de motion formulée et ne comprend pas pourquoi celle-ci ne pourrait pas être discutée.

M. DESPEAUX constate que la solidarité qui s'exprime sur le campus se prononce contre la présidence actuelle et sa politique, en particulier sur la question des primes. Il estime que les agents de catégorie C, contractuels, à qui une revalorisation de 13 € brut par mois est proposée, ne se sentent pas soutenus. Il rappelle que la Présidente s'était engagée sur une revalorisation des rémunérations, et non sur un système de primes qui crée des écarts : de 400 € à 1 400 € d'une catégorie à l'autre. Il précise que la revendication issue de l'assemblée générale est de 100 € minimum pour toutes et tous. Il estime qu'une motion des instances représentatives constituerait la moindre des choses pour marquer l'opposition ferme de l'université à la politique du rectorat et du ministère déclinée localement.

Concernant la hausse des frais d'inscription, il estime que faire voter une motion en CFVU pour exprimer ce désaccord représenterait une première étape essentielle. Il rappelle que la mobilisation de la semaine précédente a permis de faire reculer le gouvernement en obtenant un taux d'exonération plus important, ce qu'il juge insuffisant, mais représentatif d'un premier pas. Le vote d'une motion au plus tôt participe du rapport de force. Il s'interroge, par ailleurs, sur l'utilité de se déclarer contre cette réforme discriminante si l'on refuse en parallèle de donner aux étudiants la possibilité de se mobiliser en banalisant les cours et les examens lors des journées de mobilisation nationale. Il appelle à des actes – en rappelant à cet égard qu'il existe des pistes pour exonérer les étudiants au-delà du plafond de 30 % – plutôt qu'à des larmes de crocodile.

Concernant les « sans fac », il indique que les résultats d'eCandidat sont connus et que des étudiants ont déjà essuyé des refus sur leurs demandes. Il réitère la demande d'une commission pour examiner ces dossiers.

⁴ Unité de formation et de recherche.

⁵ Sciences Économiques Gestion Mathématiques Informatique.

Il conclut en soulignant que la présidence a fait le choix de maintenir l'intégralité des partiels malgré un grand nombre de personnels grévistes. Il déplore que la charge de travail ait été reportée sur les enseignants ainsi que sur les personnels administratifs restants

La Vice-présidente constate que l'UNEF mélange les sujets, déforme la réalité et avance des chiffres inexacts, réfutant notamment l'affirmation d'une réduction de 40 000 heures de l'offre de formation et les chiffres avancés concernant la revalorisation indemnitaire, dans la mesure où aucun vote des instances n'a encore eu lieu sur ce dernier sujet. Elle conteste également l'affirmation selon laquelle il n'y aurait pas de dialogue avec les personnels en grève, rappelant que des audiences ont été proposées à l'ensemble des organisations syndicales. Elle maintient que le poids d'une motion votée en CFVU est inférieur à celui d'une motion du CA et que les dimensions financières ne rentrent pas dans les compétences de la CFVU, qui sont définies par le code de l'éducation – raison pour laquelle le vote d'une motion n'est pas adapté.

Si le sujet des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires relève, quant à lui, du périmètre de la CFVU, la motion proposée est assortie d'une demande de « banalisation » des journées d'examen. Un certain nombre de composantes n'ont pas approuvé des motions similaires, car demander un report d'examens n'est pas de nature à favoriser les étudiants et risque d'alourdir la charge de travail des personnels. Elle estime que si l'instance juge opportune une expression collective sur les droits différenciés, celle-ci ne devrait pas être liée à une demande de « banalisation ».

M. GIOT-MIKKELSEN constate que le sujet des droits différenciés n'apparaît pas à l'ordre du jour et confie avoir du mal à suivre les explications fournies. Selon lui, il faudrait prendre quelques minutes pour aborder cette question. Il rappelle que les comptes rendus des CA sont lus par le ministère et craint que si rien n'y apparaît, ou trop peu, cela ne soit interprété comme un signal que la situation est acceptée et qu'il est possible d'aller plus loin. Il exprime enfin son inquiétude quant aux futurs débats à venir avec la Cocarde et l'UNI⁶.

La Vice-présidente souligne que si les comptes rendus du CA sont consultés par le ministère, ce n'est pas le cas de ceux de la CFVU.

M. GIOT-MIKKELSEN insiste sur le fait que les débats de la CFVU remonteront nécessairement au CA, estimant que la Vice-présidente joue sur les mots.

La Vice-présidente affirme qu'il ne s'agit nullement d'esquiver le débat, mais maintient qu'une motion votée en CA aurait plus de poids.

Mme KARLOWSKI rappelle, pour sa part, que si la première version de la loi « Bienvenue en France » n'a pas été appliquée, c'est précisément en raison de la mobilisation des étudiants. Dissocier la question de l'opposition à la réforme de celle de la banalisation des cours réduirait cette motion à une portée purement symbolique, ce qui constituerait une erreur.

La Vice-présidente répète qu'il existe des arguments forts qui ne sont pas en faveur d'un lien entre opposition à la réforme et demande de banalisation.

M. DESPEAUX trouve dommage d'entendre dire que la CFVU n'a pas de poids et estime qu'un vote en CFVU ne va pas affaiblir la mobilisation. De plus, refuser de soumettre au vote la motion relative aux personnels reviendrait à s'asseoir sur l'ensemble des votes déjà exprimés par les conseils d'UFR. Il soutient que la présidence ne souhaite pas que ces motions soient votées en raison de son opposition à la grève. Enfin, il rappelle qu'une motion contre la réforme des retraites a bien été votée par l'instance en 2023. L'UNEF maintient ses demandes.

La Vice-présidente répète que les accusations portées sont infondées. Elle anticipe la diffusion d'un tract qui affirmerait qu'elle a qualifié la CFVU d'instance sans poids, soulignant que cela ne reflète absolument pas le sens de son propos. Constatant qu'elle n'a pas entendu de soutien massif en faveur de la soumission de cette motion au vote, en dehors des élus usagers et de M. GIOT-MIKKELSEN, elle estime qu'il convient d'en rester là, tout en réitérant l'engagement que le sujet soit débattu lors du CA.

M. GIOT-MIKKELSEN rappelle que ces droits différenciés sont imposés et qu'il existe la possibilité d'en discuter en CFVU. Si seuls trois membres affirment que la CFVU doit s'exprimer sur cette question, il en prend acte.

⁶ Union nationale inter-universitaire.

M. COLLARD constate que des demandes de motion interviennent dans des instances qui ne sont pas concernées par ces thématiques, qualifiant de dévoiement le fait de considérer ces instances comme le théâtre de revendications qui dépassent leur périmètre. À propos de la « banalisation » des journées de mobilisation, contre laquelle le conseil d'UFR SSA⁷ s'est déjà prononcé, il affirme qu'il refuse de voir les examens et les diplômes banalisés. Il rappelle qu'il avait été proposé de manifester le soutien aux étudiants extra-communautaires en organisant un rassemblement en dehors des sessions d'examens. Bien qu'il considère cette mesure comme scélérate, il estime que cela ne doit pas venir percuter le calendrier des examens. Il indique que lors du conseil de SSA, les personnels BIATSS se sont insurgés contre la récupération « infâme » de leur lutte par l'UNEF. Il réfute, par ailleurs, l'idée selon laquelle la charge de travail serait retombée sur les personnels BIATSS non grévistes et se félicite que les examens aient pu être sauvés.

M. BAUDRY affirme, au nom de la liste « Agir pour Nanterre », ne pas être opposé à la tenue d'un vote sur les droits d'inscription, à condition que celui-ci soit strictement dissocié d'un vote sur la banalisation d'une journée d'examen.

La Vice-présidente indique que, même si l'expression d'une opposition de la CFVU n'aura pas un poids démesuré, il reste possible de l'envisager.

M. ZINOU soutient la demande d'une telle motion. Il jugerait dommageable d'ignorer la voix des représentants des personnels et des usagers s'étant exprimés en faveur d'un tel vote.

La Vice-présidente réaffirme que le sujet entre bien dans le périmètre de compétences de l'instance, mais répète que l'expression de cette opposition doit être dissociée d'une quelconque évolution du calendrier des examens. Il est possible d'envisager une prise de position de la CFVU manifestant son opposition à la mise en place des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Mme MOREAU insiste sur le fait qu'il est difficile de s'opposer à une réforme sans donner aux étudiants les possibilités matérielles d'exprimer leur opposition. Elle affirme que le choix du gouvernement est précisément de faire passer cette réforme pendant les partiels pour bloquer les capacités de mobilisation.

La Vice-présidente constate qu'aucune autre prise de parole ne s'est exprimée en faveur d'une telle motion. Elle reste convaincue qu'un report d'examens est préjudiciable pour les personnels et les étudiants. Elle propose de soumettre au vote la déclaration suivante : « *la CFVU de l'Université Paris Nanterre exprime son opposition à la mise en place de droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires* », tout en répétant que le poids d'un tel texte ne pourra être que limité.

M. DESPEAUX rappelle que la liste du Poing Levé a également exprimé cette demande de banalisation. Il répète qu'en 2018, le gouvernement a reculé précisément en raison d'une mobilisation d'ampleur. Il craint une banalisation des lois racistes, citant en exemple la suppression des APL⁸ pour les étudiants étrangers, et exprime l'inquiétude de voir cette hausse des frais d'inscription généralisée à l'avenir. Il annonce que l'UNEF votera en faveur de la motion proposée, mais maintient l'intégralité de sa demande initiale.

La Vice-présidente répète qu'imposer à l'ensemble de la communauté étudiante un report des examens prévus lors des journées de mobilisation représente une responsabilité difficile à assumer.

M. DESPEAUX propose, dans un esprit de compromis, de retirer la mention de la banalisation des « examens » de la motion initiale pour ne maintenir que celle concernant la banalisation des « cours ».

La Vice-présidente refuse cet amendement. Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Olivier à M. Benucci ;
- De M. Rat à Mme De Chamborant ;
- De Mme Gadot à M. Baudry ;
- De M. Sia Hidevert à M. Despeaux ;
- De Mme Buta à Mme Sidiqui ;
- De Mme Patrelle à Mme Sidiqui ;
- De M. Ag Ahmed à Mme Moreau ;
- De M. Mathieu De Vienne à M. Giot-Mikkelsen ;

⁷ Sciences sociales et administratives.

⁸ Aides personnelles au logement.

- De Mme Marti à M. Despeaux ;
- De M. Arrillaga à Mme Jeleva ;
- De Mme Lebarbier à M. Demichel ;
- De Mme Leandri à Mme Jeleva ;
- De Mme Stoyanov à Mme De Chamborant ;
- De Mme Seydi à Mme Moreau ;

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la déclaration suivante : « La CFVU de l'Université Paris Nanterre exprime son opposition à la mise en place de droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires ».

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 30

Contre : 2

Abstentions : 3

M. DESPEAUX indique que le projet de décret du gouvernement contient la disposition suivante : « *Les étudiants ayant obtenu une exonération de droits au titre de l'année 2026-2027 antérieurement à la publication du présent décret en conservent le bénéfice sous les mêmes conditions.* » Il explique que si la présidence de l'université notifie, dès à présent et avant la publication officielle du décret, aux étudiants étrangers leur exonération des frais d'inscription pour l'année prochaine, ils pourront conserver ce bénéfice. Cela constituerait pour la présidence une manière d'être en cohérence avec ses déclarations d'opposition.

La Vice-présidente le remercie de cette information et propose d'entrer dans l'ordre du jour.

Pour M. DESPEAUX, ce refus démontre un manque manifeste de volonté de lutter contre cette réforme raciste.

La Vice-présidente estime pour sa part que les accusations portées par l'UNEF sont tellement récurrentes qu'elles en deviennent risibles.

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

a) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal du 23 février 2026

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote sur le procès-verbal.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le procès-verbal du 23 février.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 15

b) Politique générale et instances

a) Offre de formation 2026-2031 (LMD⁹ 5) : maquettes de licences, licences professionnelles, doubles licences, DIU¹⁰ et masters

La Vice-présidente indique qu'aujourd'hui sont soumises au vote de l'instance les dernières maquettes de l'offre LMD5. Elle précise que certaines d'entre elles sont présentées pour la toute première fois, tandis que d'autres correspondent à des versions modifiées de maquettes déjà adoptées.

Les maquettes soumises pour la première fois – avec un certain décalage temporel – le sont en raison des singularités propres à ces formations. Il s'agit majoritairement de formations mises en œuvre dans le cadre de partenariats nationaux ou internationaux. Elle évoque ainsi le parcours « Théâtre : Pratique de la scène », développé en partenariat avec l'école du Théâtre National de Strasbourg, sous la tutelle du ministère de la Culture. Ce dernier a contacté l'établissement en demandant explicitement de retravailler la structure du master. Face à cette demande, elle explique qu'il est proposé de reconduire le parcours du M2 dans son format actuel (LMD 4) afin de se laisser le temps nécessaire pour le faire évoluer. Sont également soumises au vote les licences en partenariat avec l'ENC¹¹ Bessières. Elle évoque ensuite la Capacité en droit, une formation qui permet à des personnes non titulaires du baccalauréat de suivre un cursus universitaire afin d'obtenir un diplôme équivalent. Ce titre leur donne ainsi la possibilité de candidater en première année de licence. Elle souligne que cette formation s'inscrit pleinement dans l'attachement de l'établissement à permettre l'accès aux études supérieures à tous les publics. Elle présente ensuite deux formations de master soumises au vote aujourd'hui en raison de leur spécificité en tant que formations en apprentissage. En effet, ces dernières ont nécessité de longs arbitrages concernant la mutualisation des enseignements et les volumes horaires propres à l'apprentissage.

Elle aborde ensuite le cas des maquettes qui ont déjà été soumises au vote de la CFVU par le passé, mais qui font l'objet de modifications aujourd'hui en raison de diverses difficultés identifiées (erreurs matérielles, modification d'EC¹² transversal, etc.). Enfin, elle présente la maquette de la troisième année de licence d'anthropologie, rappelant que celle-ci a fait l'objet de discussions approfondies au sein de la CFVU et du CA. Elle précise que le CA a voté une réduction de son volume horaire à hauteur de 100 HETD¹³ ; les responsables pédagogiques ont ainsi proposé des modifications permettant d'atteindre une réduction de 96 heures.

Mme FOURAULT-CAUET présente ensuite les maquettes des DIU destinés aux métiers de l'enseignement. Elle explique que les maquettes des masters M2E¹⁴, déjà votées, ne répondent pas à tous les profils de lauréats des concours, citant notamment le cas des sportifs de haut niveau, des agrégés ou des parents de trois enfants. Ce public particulier sera ainsi amené à suivre des DIU qui constituent le quasi strict décalque de la seconde année du master M2E, à deux exceptions près : un nombre plus restreint de visites prévues et un mémoire dont l'intitulé et les objectifs diffèrent légèrement.

M. DESPEAUX affirme que la présidence a démontré, lors de la construction du LMD 5, que ses interlocuteurs privilégiés sont le ministère et le rectorat, au détriment des oppositions exprimées par les enseignants, les personnels et les étudiants. Il estime que ce sont une logique comptable et des impératifs budgétaires qui ont guidé les arbitrages réalisés et non une conception pédagogique. Il donne l'exemple de la licence d'anthropologie, pour laquelle les enseignants, après avoir déjà supprimé une partie des heures, se sont opposés à de nouvelles coupes. La maquette initiale avait été adoptée en conseil d'UFR puis en CFVU, avant que la présidence n'appelle à voter contre lors de son passage au CA. Il soutient que cette approche purement comptable menace l'ensemble de l'enseignement supérieur et risque d'entraîner une dégradation des conditions de travail et, à terme, des suppressions de places, de filières et de postes. Il liste des filières déjà abandonnées dans l'établissement et ajoute que l'UNEF maintient son estimation de 40 000 HETD supprimées par rapport au LMD 4 – la présidence refusant encore de fournir un chiffre global et transparent. Il ajoute que cela correspond à deux cents postes d'enseignants-chercheurs, c'est-à-dire autant de postes menacés.

La Vice-présidente indique qu'elle a donné des éléments explicatifs en CA – que les élus de l'UNEF n'ont pas voulu entendre – qu'elle ne va pas répéter. Elle réfute la version relatée par l'UNEF sur la licence d'anthropologie. La licence a été considérée comme non soutenable, notamment en raison de cours

⁹ Licence master doctorat.

¹⁰ Diplômes inter-universitaires.

¹¹ École nationale de commerce.

¹² Élément constitutif.

¹³ Heures équivalent TD.

¹⁴ Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation.

magistraux pour un nombre d'étudiants limité. Elle ajoute qu'il est faux de dire qu'il y a eu un appel à voter contre lors du CA.

M. DESPEAUX rappelle que la licence a fait l'objet d'un vote séparé.

La Vice-présidente explique qu'un vote séparé s'explique par le besoin d'explications supplémentaires. Elle estime que les élus de l'UNEF déforment la réalité et portent des accusations non justifiées. Elle précise qu'elle ne parle pas de logique comptable, mais de soutenabilité et rappelle que l'instance a toujours voté des capacités d'accueil stables, voire en augmentation. Elle ajoute qu'elle ne veut pas faire perdre de temps aux élus pour expliquer pourquoi les filières abandonnées – qui sont en nombre extrêmement limité – l'ont été, ce choix découlant principalement d'un manque d'attractivité.

Mme MERY revient sur une formation souvent citée par l'UNEF comme exemple de filière abandonnée : la double licence Sciences du langage – espagnol. Elle explique que cette formation a été fermée, car le nombre d'étudiants inscrits en L3 était égal à zéro et non en raison d'un manque supposé de personnel.

M. DESPEAUX l'interrompt pour signaler que l'UFR a été obligée de reporter la fermeture prévue au milieu de l'année, car les étudiants s'y sont opposés.

Mme MERY réfute cette affirmation et précise qu'il n'y a eu aucune fermeture en cours d'année, l'UFR ayant prévenu que la formation fermerait à la fin de l'année. Elle ajoute que les étudiants qui ont décidé de se réorienter directement à la fin du premier semestre ont été accompagnés – la plupart ayant choisi de poursuivre dans l'une des deux licences –, tout comme l'étudiant désireux de terminer sa double licence, qui suivra deux formations l'année prochaine. Récusant les tracts de l'UNEF qui s'attribuent le « sauvetage » de la formation face à l'UFR, elle affirme que la situation a été réglée directement avec les étudiants. Elle conclut sur le fait que ces affirmations sont fausses et que cette fermeture n'a rien à voir avec des volontés d'économies.

La Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir plusieurs votes séparés :

- De Mme Isidro à Mme Cubeddu.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquette de la Capacité en droit.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 20
Contre : 10
Abstentions : 5

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes des DIU.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 19
Contre : 11
Abstentions : 5

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de licences.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 20
Contre : 13
Abstentions : 2

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquette de la licence professionnelle « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ».

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 13

Abstentions : 2

La Vice-présidente précise que figure, parmi les maquettes de masters, la maquette du M2 parcours théâtre du LMD 4, reconduite à l'identique.

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de masters.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 13

Abstentions : 2

b) Modification de la maquette du DU¹⁵ « Modes amiables de résolution des différends »

La Vice-présidente explique qu'il s'agit d'une demande de refonte du contenu du diplôme d'université porté par DSP¹⁶. Elle précise que le DU répond à la place sans cesse croissante des modes amiables dans le monde judiciaire. Il s'agit d'une réduction des volumes horaires (de 182 à 170 heures) assortie d'une baisse des tarifs, qui étaient considérés comme un frein (de 1 000 à 600 € pour la formation initiale et un tarif unique pour la formation continue de 2 400 €). Elle ajoute qu'aujourd'hui, seules les évolutions de la maquette sont soumises au vote – les évolutions de tarifs ayant déjà été approuvées.

Mme BOUSSARD signale que les volumes horaires initiaux étaient en réalité de 252 heures CM¹⁷ et non de 182 heures.

La Vice-présidente s'excuse de cette erreur.

Mme BOUSSARD signale qu'il est nécessaire de rediscuter du seuil minimum d'étudiants à inscrire, expliquant que les nouvelles contraintes ne correspondent pas à ce qui avait été expliqué par le service de la formation continue.

La Vice-présidente rappelle que les diplômes d'université sont proposés et financés par l'établissement et qu'il est important, au regard de la situation budgétaire et des efforts demandés aux autres responsables de formation, que les formations soient à l'équilibre financier : d'où la nécessité de calculer un seuil pour l'ouverture de ces formations. Il sera possible d'en rediscuter ultérieurement si des points ne paraissent pas suffisamment clairs. Elle précise qu'aujourd'hui le vote porte uniquement sur la maquette modifiée.

Mme BOUSSARD explique que la réduction des heures vise à rendre la formation plus attractive et exprime le souhait d'évoluer vers des certificats plus courts pour accroître cette attractivité, car il y a des demandes sur cette thématique très à la mode.

La Vice-présidente comprend que, pour des professionnels du droit, dégager un tel volume de temps paraît trop important et convient que diviser cette formation en plusieurs certificats pourrait être plus intéressant.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la modification de la maquette du DU « Modes amiables de résolution des différends ».

¹⁵ Diplôme universitaire.

¹⁶ Droit et science politique.

¹⁷ Cours magistraux.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 20
Contre : 10
Abstentions : 5

c) Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026 - 2027

Ce point est reporté.

d) Cadrage de l'offre de bonus au diplôme pour la période 2026 - 2031

La Vice-présidente indique que les bonus aux diplômes permettent aux étudiants de suivre des enseignements ou de faire des activités en dehors de la maquette (activités sportives ; activités associatives ; cours de langues vivantes ou anciennes ; stages ; activités proposées dans le cadre de l'alliance européenne Educ¹⁸ ; etc.). Elle souligne qu'il est important pour l'établissement de continuer à offrir ces possibilités aux étudiants. Le cadrage a pour objectif de clarifier un certain nombre d'éléments. Elle explique ainsi que ces bonus ne donnent pas droit à des ECTS,¹⁹ mais font l'objet d'une évaluation. De plus, elle signale que ces bonus n'apparaissent pas automatiquement sur les relevés de notes, mais figurent sur un relevé complémentaire fourni à la demande de l'étudiant, ce qui leur permet de valoriser ces activités.

Elle ajoute que l'actualisation des bonus sera présentée lors de la prochaine CFVU, avec, si possible, un bilan.

Mme BOUSSARD demande si la liste est renouvelée chaque année.

La Vice-présidente répond que la liste est soumise au vote chaque année, en précisant que la plupart des bonus sont reconduits tandis que certains sont ajoutés ou retirés.

Mme BOUSSARD aimerait savoir si cette liste doit être votée en conseil d'UFR.

La Vice-présidente répond par l'affirmative.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote, qui se déroule à main levée, en raison d'un problème technique.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le cadrage de l'offre de bonus au diplôme pour la période 2026 – 2031.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 15

e) Subventions aux projets proposés par la CAPE²⁰ du 13 mai 2026

La Vice-présidente indique que, lors de la dernière CAPE de l'année, 14 projets et 19 demandes de subvention ont été présentés. Elle se réjouit du dynamisme de la vie associative de l'établissement. Seuls quatre projets sont soumis au vote de l'instance, soit parce que le montant dépasse la délégation de compétence du CA à la Présidente, soit parce qu'il s'agit de propositions faites par des étudiants. Pour le projet « Plan B », il est proposé l'ajournement. Les projets soumis au vote de l'instance sont les suivants :

- Un court-métrage documentaire sur la reproduction des baleines ;
- Un court-métrage sur les étapes de la vie d'un étudiant entrant à l'université ;

¹⁸ European Digital UniverCity.

¹⁹ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

²⁰ Commission d'aide aux projets étudiants.

- Un projet de spectacle de théâtre de l'absurde

M. DESPEAUX demande si le vote sur les projets et les subventions sont dissociés.

La Vice-présidente précise que les subventions ne sont pas soumises au vote de l'instance. Les seules propositions de financement soumises au vote de l'instance sont celles des trois projets mentionnés.

M. DESPEAUX demande deux votes : un vote sur les éléments cités et un vote sur le compte rendu dans son ensemble afin de marquer une opposition à la subvention donnée à l'UEJF²¹. Cette organisation étudiante prétend lutter contre l'antisémitisme, mais, dans ses demandes de locaux au sein de l'établissement, écrit explicitement que son objectif est de « *soutenir l'existence de l'État d'Israël, de promouvoir le sionisme et de lutter contre l'antisémitisme* ». Il dénonce ce soutien à l'État d'Israël qui massacre, affame et bombarde le peuple palestinien depuis 70 ans.

La Vice-présidente estime qu'il tient des propos diffamatoires qui seront notés au procès-verbal. Elle précise qu'il n'est pas question d'avoir un vote sur le compte rendu de la CAPE. Le seul vote proposé ce jour porte sur les montants des subventions pour la mise en œuvre de ces quatre projets. Il n'y aura pas de vote sur les subventions demandées par les associations étudiantes.

Mme MAGAND demande à prendre la parole.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente ouvre le vote.

La Vice-présidente invite Mme MAGAND à s'exprimer après le vote. Se rendant compte qu'elle a omis de donner lecture des procurations, elle propose alors de fermer le vote et donne la parole à Mme MAGAND.

Mme MAGAND estime inadmissible de faire semblant de ne pas voir que quelqu'un veut prendre la parole avant le vote. Elle rappelle qu'un vote en deux parties, comme proposé, a déjà été effectué et aimerait savoir pourquoi cela n'est pas possible aujourd'hui.

La Vice-présidente réitère que le vote porte exclusivement sur les projets pour lesquels la mention « vote CA » est explicitement spécifiée. Les subventions pour lesquelles il est indiqué « accord présidence » ne sont pas soumises au vote.

M. DESPEAUX s'oppose à l'accusation de diffamation, affirmant qu'il a donné lecture de documents internes à l'établissement. Il estime que l'instance devrait s'opposer à cela, sans quoi les valeurs d'égalité et d'inclusion reviennent à se payer de mots.

La Vice-présidente estime qu'il fait semblant d'ignorer le périmètre de l'instance. Elle propose d'ouvrir le vote sur les projets pour lesquels l'instance doit se prononcer.

Mme MOREAU trouve la situation extrêmement grave, soulignant que de nombreux tribunaux internationaux ont condamné la politique menée par Israël. Elle s'indigne du fait qu'un document soumis au vote contienne de tels propos. Elle rappelle que le projet sioniste est un projet colonial avec un génocide en cours. Elle rappelle que la séparation des votes a déjà été pratiquée par le passé et affirme ne pas savoir ce qu'il faut comprendre du refus actuel.

La Vice-présidente insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un refus de séparer les votes. L'instance doit uniquement se prononcer sur les projets cités. Par conséquent, il n'est pas question de voter sur le procès-verbal, ni sur les subventions aux associations, ni sur l'existence de ces associations.

Face à un nouveau problème technique, elle propose d'ouvrir un vote à main levée sur ces propositions de subvention.

M. JAILLOT se dit gêné par le fait d'avoir des méthodes de vote différentes, précisant qu'il préfère conserver l'anonymat comme le veut le fonctionnement habituel de l'instance.

La Vice-présidente indique comprendre cette insatisfaction. Elle ajoute qu'il est possible de faire une pause pour procéder à une vérification technique.

²¹ Union des étudiants juifs de France.

La séance est suspendue à 16 h 44 et reprend à 16 h 57.

La Vice-présidente indique que les cartes ont été vérifiées. Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote sur les quatre propositions de subvention.

- De M. Ferhat à Mme Oddo ;
- De M. Zinou à Mme Magand ;
- De Mme Severo à M. Benucci.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les subventions aux projets proposés par la CAPE du 13 mai 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 16

Abstention : 0

c) Conventions

a) Conventions internationales

CV 2025-354 Accord-cadre de coopération internationale – Université de la Manouba (Tunisie) / UPN

CV 2026-151 Convention de partenariat relative au double diplôme Master Langues Littératures et civilisations étrangères et régionales – Parcours international – Université de Bologne (Italie) / UPN

CV 2026-173 Convention de double diplôme relative à la mise en place des cursus de Laurea / Licence internationaux – Université de Cagliari (Italie) / UPN

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote sur les conventions internationales.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 13

b) Conventions de formation

CV 2025- 382 Convention-cadre de partenariat – Association de Gestion du CNAM²² en région IDF / UPN (Direction du Patrimoine)

M. GALLIMARD explique que la convention a pour but de formaliser un partenariat qui comporte deux volets : d'une part, l'élaboration de nouveaux parcours de formation et, d'autre part, la mise à disposition de bureaux et de salles de cours pour le CNAM. Il précise que l'objet du vote est de reconduire cette convention pour l'année universitaire 2025-2026. Toutefois, il indique que les parties ont convenu de ne pas prolonger ce partenariat au-delà de l'année 2026, le projet n'ayant pas abouti à la concrétisation de projets de formation, comme initialement prévu.

CV 2026-467 Convention de collaboration – IFP Énergies Nouvelles (IFPEN) – Université Paris-Saclay (UPS) – Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) / UPN (UFR SEGMI)

²² Conservatoire national des arts et métiers.

Cette convention est reportée.

CV 2026-130 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative au Master Monnaie Banque Finance Assurance – CAP COMPÉTENCES / UPN

La Vice-présidente explique qu'il s'agit d'une régularisation à effet rétroactif, visant à permettre la facturation des prestations à ce CFA²³ externe pour la mise en place de cette formation.

CV 2026-160 Convention de partenariat – École Normale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine (ENSA PVS) / UPN

La Vice-présidente explique qu'il s'agit de reconduire ce partenariat pendant un an – année durant laquelle sera élaboré un projet de co-accréditation. Ce dernier sera ensuite soumis aux tutelles en vue d'une mise en œuvre en 2027.

CV 2026-189 Convention de collaboration – Association Zone d'Expression Prioritaire (ZEP) / UPN

La Vice-présidente explique que l'instance est amenée à se prononcer sur cette convention tous les ans. Elle rappelle que son objet est d'organiser, à destination des étudiants, un cycle d'ateliers d'écriture et de création de podcasts. Elle précise que la convention comporte une incidence financière d'un montant de 3 200 € pour la rémunération de cette prestation assurée par l'association.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 13

II. INFORMATIONS

a) Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) : point d'étape

La Vice-présidente précise qu'il s'agit d'un document important pour l'établissement, préparé depuis un an selon une méthodologie collaborative. Elle remercie toutes les personnes ayant participé aux ateliers et rappelle qu'une enquête a été menée auprès de l'ensemble des étudiants afin de dresser un bilan de la vie étudiante au sein de l'établissement. Il est prévu que ce schéma directeur soit soumis au vote de la CFVU de juin et au CA de juillet pour une mise en œuvre à la rentrée 2026.

M. CHUVIN rappelle ce qu'est un schéma directeur de la vie étudiante, soulignant sa portée tant interne qu'externe. Il présente ensuite les deux parties du schéma directeur.

- La première partie vise à favoriser la réussite de tous les étudiants, ce qui implique de faciliter leur arrivée à l'université ; d'accompagner les plus vulnérables d'entre eux ; de renforcer l'accompagnement pédagogique auprès de tous et de faciliter une sortie d'études réussie.
- La seconde partie a pour objectif d'offrir un cadre d'études épanouissant aux étudiants, notamment en leur proposant des campus vivants, accueillants et solidaires ; en accentuant les efforts en matière de santé physique et mentale ; en leur faisant découvrir un environnement inclusif qui promeut l'égalité et combat les discriminations ; et, enfin, en favorisant leur engagement dans la société.

Un des enjeux réside dans la communication, beaucoup de services étant actuellement mal identifiés par la communauté universitaire. Il apparaît donc important de mettre en lumière leur action. Il ajoute que la frise de la vie étudiante permet de montrer les actions déjà menées ainsi que celles qui feront suite au schéma directeur.

²³ Centre de formation des apprentis.

Il présente, en guise d'exemple, une fiche thématique, qui rappelle le contexte et les enjeux ainsi que les actions mises en œuvre.

M. GIOT-MIKKELSEN demande combien de personnes travaillent sur ce projet.

M. CHUVIN répond qu'ils sont deux ou trois.

M. GIOT-MIKKELSEN leur souhaite bon courage.

La Vice-présidente rappelle que l'établissement est engagé dans l'élaboration de plusieurs schémas directeurs. Si, pour d'autres schémas, l'établissement a eu recours à des structures extérieures, le choix a été fait ici de l'élaborer en interne. Sa réalisation a ainsi été confiée au CECOVE²⁴, dont l'une des missions est la mise en œuvre du projet UNISSON²⁵. Elle en profite pour saluer le travail très conséquent mené par les collègues impliqués, qui travaillent simultanément sur d'autres projets. Elle conclut en précisant que ce schéma est l'occasion de rendre visible tout ce qui est déjà fait pour la vie étudiante et de se fixer des objectifs plus précis, assortis d'un calendrier pour l'avenir.

M. DESPEAUX souligne que l'université refuse d'engager des assistantes sociales supplémentaires alors que le service est complètement saturé. Selon lui, il faudrait déployer beaucoup plus de moyens pour lutter contre la précarité. Il rappelle une proposition que l'UNEF formule chaque année : envoyer un mail aux étudiants en début d'année, avec un objet clair, pour les informer de l'existence d'une procédure d'exonération des frais d'inscription. Il affirme que cette démarche ne coûte rien, mais que la présidence refuse de la mettre en place par manque de personnels dans ce service, ce qu'il oppose aux moyens alloués pour lutter contre les mobilisations étudiantes, notamment à travers le budget de sécurité, les sanctions disciplinaires ou les plaintes déposées contre des élus étudiants.

La Vice-présidente indique qu'un poste de conseillère en économie sociale et familiale a été créé et que, bien qu'il n'ait pas été pourvu en tant que tel, un travailleur social a été recruté sur ce poste. Elle précise par ailleurs que les assistantes sociales sont recrutées par le CROUS²⁶.

M. DESPEAUX signale que certaines universités ont créé leur propre service et qu'il s'agit d'une demande des assistantes sociales elles-mêmes.

La Vice-présidente lui demande de ne pas l'interrompre. Elle rappelle que le pôle SAiVE²⁷ a été créé, que le CROUS a renforcé la présence d'assistantes sociales sur le campus et qu'il existe actuellement une problématique nationale sur le recrutement des travailleurs sociaux. Concernant l'information relative au dispositif d'exonération et d'aides sociales, elle assure que des actions sont bien prévues en ce sens. Pour les primo-arrivants, le courrier qui leur est envoyé mentionne déjà l'existence d'une commission d'exonération. Elle attire également l'attention sur la dématérialisation des dossiers visant à simplifier les procédures de demande d'exonération et d'aides sociales, tout en soulignant que toutes les propositions d'aides sont accordées, soit au montant demandé, soit pour un montant plus important. Enfin, elle regrette qu'aucun élu des associations présentes n'ait pu se libérer pour participer aux ateliers d'élaboration du schéma directeur.

Elle conclut en précisant que toutes les actions seront détaillées dans la version complète du document.

b) Insertion professionnelle des diplômés 2023 (Licence Professionnelle et Master)

La Vice-présidente remercie les collègues de l'OVE²⁸ qui ont réalisé cette enquête. Elle explique que l'enquête ministérielle d'insertion professionnelle a connu des évolutions dans le cadre du projet INSERSUP, un dispositif qui vient en complément des enquêtes menées par les établissements, mais qui a suscité certaines critiques. Elle précise notamment que l'enquête INSERSUP ne concerne que l'emploi salarié en France, ce qui a pour effet de fausser les données obtenues pour certaines formations.

Elle présente quelques résultats de cette enquête, qui détaille la situation des diplômés à 6, 12 et 18 mois après l'obtention de leur diplôme, le statut des emplois occupés, la CSP²⁹, le type d'employeur, le temps de

²⁴ Centre de coordination de la vie étudiante.

²⁵ Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre.

²⁶ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

²⁷ Service d'Aide à la Vie Étudiante.

²⁸ Observatoire de la vie étudiante.

²⁹ Catégorie socio-professionnelle.

travail et le revenu. Elle note qu'une part non négligeable des étudiants de licence professionnelle choisissent de poursuivre leurs études et que leur revenu médian net se situe autour de 1 958 €, soit un chiffre légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Pour les diplômés de master, concernant la CSP, il s'agit majoritairement de postes d'ingénieurs, de cadres ou de professions intellectuelles supérieures. Elle ajoute qu'une part importante des diplômés de master intègrent la fonction publique ou une entreprise publique. Elle fait toutefois remarquer que, par rapport à l'enquête antérieure et dans un contexte inflationniste, les revenus n'ont pas augmenté. Elle conclut son intervention en présentant la perception que les répondants ont de leur propre situation professionnelle.

Elle indique que ces éléments relatifs à l'insertion peuvent globalement être considérés comme positifs, tout en présentant des possibilités d'amélioration. Elle souligne enfin qu'il est important que les responsables de formation puissent prendre connaissance de ces données.

M. GIOT-MIKKELSEN estime qu'il faudrait communiquer davantage sur ce type de données. Il déplore le fait qu'il y ait toujours quelqu'un à la télévision ou à la radio pour affirmer que l'université ne sert à rien et n'insère pas ses étudiants. Découvrant le dispositif INSERSUP, il demande des précisions à son sujet.

La Vice-présidente explique qu'il s'agit d'un dispositif national qui ne correspond pas à une enquête, mais plutôt à des données directement extraites des bases de données du ministère du Travail.

M. GIOT-MIKKELSEN note que ces indicateurs ont vocation à être publiés sur Mon Master et demande s'ils sont par conséquent segmentés par formation.

La Vice-présidente le confirme. Elle explique que cela a suscité une réaction très vive des réseaux de vice-présidents de CFVU, qui considéraient que publier l'insertion professionnelle des diplômés sur les plateformes sur la base d'INSERSUP était trompeur, car cela donnait une vision partielle. L'OVE a comparé les chiffres produits en interne avec ceux d'INSERSUP : il a été constaté que ces derniers sous-estiment fortement l'insertion, en particulier pour les formations en droit qui débouchent sur des emplois non salariés ou pour les étudiants internationaux qui se trouvent hors du champ de l'enquête. Elle ajoute que le ministère a, depuis lors, cherché à faire évoluer l'outil, mais que ces évolutions restent insuffisantes. Elle le rejoint sur la nécessité de communiquer sur ces résultats et invite également les formations à publier ces données, tout comme les taux de réussite.

M. GIOT-MIKKELSEN alerte néanmoins sur le risque d'une telle démarche : les universités pourraient être tentées de produire des chiffres pour valoriser leurs formations, entraînant ainsi une forme d'escalade dans leur mise en concurrence. Précisant qu'il préfère la méthodologie de l'enquête interne, il demande si les entreprises ont l'obligation de transmettre ces données.

La Vice-présidente répond que, théoriquement, les entreprises y sont soumises, mais elle répète que le périmètre de consultation du ministère reste limité. Elle explique que l'objectif initial était de ne plus dépendre des taux de réponse des diplômés et d'obtenir des données plus complètes – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle confirme qu'une enquête en interne permet d'ajouter des questions spécifiques et de conserver une vision bien plus fine de la réalité.

M. DESPEAUX ajoute que la publication de ces chiffres pourrait, à terme, faciliter la fermeture de certaines filières. Il insiste sur le fait que l'utilité sociale des emplois ne se mesure pas aux salaires obtenus à la sortie de l'université et précise que ces indicateurs menacent l'enseignement supérieur.

La Vice-présidente en profite, avant de laisser la parole aux élus de l'UNEF, pour présenter quelques éléments relatifs à l'attractivité de la future offre de formation. Elle indique que le nombre de candidatures en L1³⁰ a augmenté de 16 % par rapport à la rentrée précédente, atteignant 150 000 candidatures, tandis que les candidatures en M1³¹ ont bondi de 23 %, s'établissant autour de 117 000. Elle se réjouit de cette attractivité et souligne que les formations nouvellement créées semblent rencontrer un succès certain, ce qui s'avère rassurant quant à la qualité du LMD 5. Elle nuance toutefois en précisant que le revers de la médaille réside dans la charge de travail supplémentaire que cette hausse fait peser sur les commissions d'examen.

³⁰ Première année de licence.

³¹ Première année de master.

M. GIOT-MIKKELSEN souligne que ce surcroît de travail mériterait l'attribution d'une prime.

M. DESPEAUX abonde dans le même sens. Il estime que cette augmentation traduit surtout le fait que les étudiants multiplient les candidatures par peur de n'être acceptés nulle part. Il fait remarquer que les capacités d'accueil n'ayant pas augmenté, la sélection va s'intensifier. Il cite l'exemple de la licence de Science politique comme étant symptomatique de ces filières qui évoluent vers un recrutement socialement plus favorisé, avec une augmentation du taux de bacheliers ayant obtenu une mention « très bien ». Il soutient que l'université s'honorerait, plutôt que de poursuivre ceux qui luttent contre la destruction de l'enseignement supérieur public, à réfléchir à la mise en place d'une commission d'examen des vœux dédiée aux « sans fac », qui sont toujours plus nombreux. Déplorant le fait que l'université dépose plainte pour une simple affiche au mépris de la liberté d'expression des organisations syndicales, il invite la présidence à revoir ses priorités.

La Vice-présidente confirme qu'il y aura effectivement des étudiants sans affectation au niveau national comme au niveau local. Elle rappelle cependant qu'il reste possible de candidater lors de la phase complémentaire et assure que l'établissement continuera de se mobiliser au sein de la CAES³². Elle ajoute que les recours gracieux continueront d'être traités via la plateforme dédiée et que l'établissement maintient un examen des dossiers fondé sur l'égalité de traitement et sur ses principes directeurs.

Constatant le peu de personnes encore présentes et, malgré la main levée de M. DESPEAUX, elle propose alors de clore la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 05.



La Présidente de l'Université
Caroline ROLLAND-DIAMOND

³² Commission d'accès à l'enseignement supérieur.